

# Le bilan de compétences

PRÉSENTATION

# Présentation du bilan de compétences

Vous avez aujourd'hui des préoccupations professionnelles :



## Envie de changer de métier ?

- Vers où aller ?
- Comment y aller ?
- Avec quels moyens ?



## Envie de formation ?

- Quelles compétences dois-je posséder ?
- Comment les acquérir ?
- Les faire reconnaître ?



## Un projet d'évolution à confirmer ?

- Quelle meilleure option pour moi ?
- Comment valoriser et « négocier » par rapport à ce que je suis, ce que je sais faire ?



## Besoin de prendre du recul, de me réconcilier avec mon travail ?

- Comment faire face à une situation professionnelle, vécue pour moi comme une source de difficultés ?
- Comment trouver un équilibre satisfaisant entre ma vie personnelle et ma vie professionnelle ?



## Envie de devenir entrepreneur ?

- J'ai envie de devenir mon propre patron, mais suis-je bien fait pour ça ?
- Comment vais-je passer de l'envie à l'idée et/ou de l'idée au projet ?
- Comment conjuguer un emploi salarié et l'entrepreneuriat ?

Le bilan de compétences vous aide à :

- ♦ Définir ou préciser un projet professionnel réaliste et réalisable.
- ♦ Trouver une nouvelle orientation.
- ♦ Déterminer la faisabilité de votre projet.
- ♦ Vous positionner dans votre environnement professionnel et sur le marché de l'emploi.

Le bilan de compétences vous apporte un appui :

- ♦ Un appui informatif :  
*Vous vous appropriez et prenez en considération des informations nécessaires à la construction d'une stratégie d'évolution professionnelle. Vous évaluez votre expérience professionnelle et identifiez vos ressources personnelles et professionnelles, vos points d'appui.*
- ♦ Un appui méthodologique :  
*Vous développez des compétences utiles pour conduire de façon la plus autonome possible votre vie professionnelle.*
- ♦ Un appui stratégique :  
*Vous construisez et mettez en œuvre votre/vos projet(s) en prenant en compte vos critères de choix, de décision, vos priorités et l'environnement. Vous élaborez un plan d'action précis.*
- ♦ Un appui d'intermédiation :  
*Le bilan de compétences vous facilite l'élaboration et la conduite de votre parcours. Il vous permet de mener un travail de réflexion en profondeur guidé par votre conseiller.*
- ♦ Un appui de mise en relation :  
*Le bilan de compétences vous facilite les échanges entre pairs ou avec des professionnels d'un métier ou d'un secteur professionnel.*

# À chaque besoin son bilan de compétences

En fonction de vos préoccupations, CARRIÈRE ET SENS vous propose un bilan adapté à vos besoins.

## ♦ Un projet de reconversion

Si vous avez des préoccupations de reconversion, nous vous proposons de réaliser une investigation approfondie de recherche métiers en adéquation avec vos centres d'intérêts professionnels, personnels, vos valeurs et critères de motivation.



### Envie de changer de métier ?

- Vers où aller ?
- Comment y aller ?
- Avec quels moyens ?

Les outils utilisés sont l'approche des métiers et environnement professionnel par photo de l'Explorama, les questionnaires d'intérêts professionnels.

## ♦ Un désir d'évolution

Si vous avez des préoccupations d'acquisition de savoir-faire, des préoccupations d'évolution, des préoccupations de prise de recul, nous vous proposons de réaliser une investigation approfondie sur vos compétences, l'évolution et l'argumentation de celles-ci dans votre projet professionnel.



### Envie de formation?

- Quelles compétences dois-je posséder ?
- Comment les acquérir ?
- Les faire reconnaître ?



### Envie d'évolution?

- Quelle meilleure option pour moi ?
- Comment valoriser et « négocier » par rapport à ce que je suis, ce que je sais faire ?



### Besoin de prise de recul, de « conciliation ou réconciliation » ?

- Comment faire face à une situation professionnelle, vécue pour moi comme une source de difficultés ?
- Comment trouver un équilibre satisfaisant entre ma vie personnelle et ma vie professionnelle ?

## ♦ Une idée de création d'activité

Si vous avez des préoccupations de création ou de reprise d'entreprise, nous vous proposons de réaliser une investigation approfondie de votre dynamique et vos compétences managériales.



### Envie de devenir entrepreneur ?

- J'ai envie de devenir mon propre patron, mais suis-je bien fait pour ça ?
- Comment vais-je passer de l'envie à l'idée et/ou de l'idée au projet ?
- Comment conjuguer un emploi salarié et l'entrepreneuriat ?

# Les étapes du bilan de compétences

Le bilan de compétences comprend des phases d'entretiens en face à face qui vous guident dans votre réflexion personnelle, vos recherches et la mise en œuvre de vos actions. Il comprend également des phases de travail personnel entre chaque entretien.

Un bilan de compétences se déroule sur une période de 3 à 4 mois

## La phase préliminaire

Définir et ajuster vos attentes et besoins par rapport à notre premier entretien, personnaliser et cadrer votre bilan de compétences, confirmer votre engagement.

## La phase d'investigation

Le coeur du bilan de compétences : en fonction de votre demande, nous déroulons la méthodologie afin de définir votre projet. Un travail personnel vous est demandé.

## La phase de conclusion

Nous synthétisons vos appuis, vos freins et points de vigilance et mettons en place votre plan d'action d'après bilan afin que vous puissiez mettre en oeuvre votre/vos projet(s).  
Le conseiller élabore et vous remet la synthèse de votre bilan.

## Le suivi

Un entretien en face à face ou téléphonique de suivi à 6 mois après la fin du bilan de compétences. Nous faisons le point sur l'avancée de votre projet, évaluons les freins éventuels et élaborons des solutions alternatives si besoin.

## Le rythme des séances

Chaque séance d'entretien est séparée de la suivante par un délai d'une semaine à 15 jours pour vous laisser le temps de réaliser le travail proposé en intersession et permettre à votre réflexion de mûrir.

Chaque entretien se traduit par :

- un point sur l'état d'avancement de la réflexion, les idées, les obstacles rencontrés, les freins afin de les lever
- une analyse du travail réalisé en intersession
- un approfondissement de ce travail et/ou le démarrage d'un nouvel axe de travail
- un debriefing sur la séance afin de vérifier votre autonomie sur les actions à mener

# Votre relation avec le consultant

## Le consultant

Le consultant est un facilitateur. Il est soumis à la confidentialité des échanges, du contenu de la synthèse (circulaire 93/13 du 19 mars 1993) et au secret professionnel imposé par la loi (articles 226-13 et 226-14 du code pénal et L6313-10 du Code du Travail).

Le consultant est formé à l'évaluation et au bilan de compétences. Il se tient informé des techniques et évolutions.

Le consultant utilise des méthodes et techniques fiables utilisées pour réaliser des bilans de compétences.



## Vous, le bénéficiaire

Vous réalisez un bilan de compétences sur la base du volontariat. Aucun bilan ne sera réalisé sans votre consentement. Dans ce cas, votre refus ne constitue ni une faute, ni un motif de licenciement si votre bilan est demandé par votre organisation.

## La relation entre vous et le consultant

Le consultant reste le même pendant toute la durée du bilan de compétences. Les informations qui vous sont demandées présentent un lien direct avec l'objet du bilan.

Vous êtes le seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse rédigé à l'issue du bilan de compétences (Article R.6313-4 du Code du Travail).

## INTERVENANTE

Mme Catherine COLAS  
fondatrice de Carrière et Sens et consultante

Spécialiste des analyses marketing puis Directrice Marketing, Catherine Colas travaille pendant plus de 20 ans pour la presse, la grande distribution et le secteur associatif (magazine Pleine Vie, La Redoute, ...). Elle choisit de s'orienter ensuite vers le développement du potentiel humain et l'accompagnement des transitions de carrière et crée CARRIÈRE ET SENS en 2011. Elle accompagne les salariés dans leur développement professionnel : bilans de carrière, bilans professionnels, coaching, VAE et anime des sessions de formation.

Formations : Master en Evaluation et bilan de compétences, coach certifiée par Coach Académie, praticienne en PNL, formée aux histoires de vie, habilitée à l'inventaire typologique de développement MBTI.

# Les supports pédagogiques et les outils

Pour vous accompagner, nous vous proposons différentes modalités : en présentiel dans nos locaux ou à distance par visioconférence (skype).

## En présentiel : un bureau individuel

Nous vous accueillons dans un espace individuel convivial garantissant la confidentialité, et mettons à votre disposition un ordinateur portable pour toutes vos recherches selon un planning défini.



## Ressources

Des livres sur les métiers et l'emploi sont consultables sur le site de Maisons-Alfort.

## Un espace personnel

Nous mettons à votre disposition un Espace Personnel sur Internet où vous trouverez des tutoriels, vidéos, ressources personnalisées pour mener à bien votre bilan de compétences. Vous accédez à votre espace personnel 7j/7 24h/24 depuis un ordinateur, une tablette ou votre smartphone. En plus des fiches de travail, vous y trouverez des ressources sur les métiers, le marché du travail, les outils marketing mises à jour régulièrement.

## Des tests (selon offre choisie)

Vous pourrez vous tester sur différents tests : intérêts professionnels, compétences transférables, compétences clés.

Le consultant est certifié sur le questionnaire de personnalité :



## La synthèse du bilan

A la fin du bilan de compétences, vous recevez une synthèse écrite du bilan de compétences.

Cette synthèse est rédigée par votre consultant, sous sa seule responsabilité, puis vous est soumise pour compléments éventuels avant remise.

La synthèse du bilan de compétences reprend :

- ✓ les circonstances du bilan de compétences, et en particulier le contexte professionnel qui vous a amené à faire un bilan de compétences, vos attentes et objectifs par rapport au bilan de compétences, les grandes étapes de votre parcours professionnel,
- ✓ Le parcours du bilan, c'est à dire les objectifs et outils utilisés pendant les 3 phases du bilan, et votre cheminement individuel,
- ✓ Le projet professionnel et les solutions alternatives, avec le détail de vos points d'appui, points de vigilance, freins et points de développement sur chacun de vos projets,
- ✓ Le plan d'action détaillant les étapes à mettre en œuvre à l'issue du bilan de compétences.

**Votre synthèse : un véritable outil pour mener à bien votre projet professionnel.**



# Le bilan de compétences une démarche réglementée pour vous assurer une prestation de qualité

Le bilan de compétences est une démarche réglementée par le Code du Travail (version au 01/01/2019).

## Article L.6313-10 du Code du Travail

*Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. [...]*

## Article R.6313-4 du Code du Travail

*Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :*

*1° Une phase préliminaire qui a pour objet :*

- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;*
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;*
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;*

*2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;*

*3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :*

- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;*
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;*
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.*

## Article R.6313-5 du Code du Travail

*Les employeurs ne peuvent réaliser eux-mêmes des bilans de compétences pour leurs salariés.*

## Article R. 6313-6 du Code du Travail

*L'organisme prestataire de bilans de compétences qui exerce par ailleurs d'autres activités dispose en son sein d'une organisation identifiée, spécifiquement destinée à la réalisation de bilans de compétences.*

## Article R.6313-7 du Code du Travail

*L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action.*

*Toutefois, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas pendant un an :*

*-au document de synthèse dans le cas mentionné au troisième alinéa de l'article L. 6313-4 ;*

*-aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation.*

## Article R.6313-8 du Code du Travail

*Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'article L. 6312-1 ou dans le cadre d'un congé de reclassement dans les conditions prévues à l'article L. 1233-71, il fait l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.*

*La convention comporte les mentions suivantes :*

*1° L'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement et de suivi du bilan ainsi que les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse ;*

*2° Le prix et les modalités de règlement.*

*Le salarié dispose d'un délai de dix jours à compter de la transmission par son employeur du projet de convention pour faire connaître son acceptation en apposant sa signature.*

*L'absence de réponse du salarié au terme de ce délai vaut refus de conclure la convention.*



# Présentation de CARRIÈRE ET SENS

Carrière et Sens est un cabinet de conseil en développement des ressources humaines.

Notre offre pour les particuliers s'articule autour du développement des carrières : bilans de compétences, bilans de carrière, bilan de retour à l'emploi, coaching d'adaptation et de développement, validation des acquis de l'expérience (VAE).

Nos interventions se fondent sur une connaissance diversifiée des métiers, des entreprises et des organisations et sur des savoir-faire et des formations validées dans le domaine du développement professionnel.

Notre approche est spécifique aux objectifs et aux besoins de nos bénéficiaires parce que chaque demande ne ressemble à aucune autre. Nous sommes « orientés résultat » et construisons avec nos bénéficiaires des démarches réalistes et réalisables.

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE

98 avenue Georges Clemenceau – 94700 Maisons-Alfort

Pour y accéder :

- En voiture : Stationnement gratuit et facile autour du cabinet
- En métro : ligne 8 - station Maisons-Alfort Stade – 15mn de marche
- En bus : ligne 107 - arrêt Passerelle de Charentonneau – 3mn de marche



Accessibilité des locaux : accessible PMR

Pour plus d'informations, consultez notre Registre d'accessibilité : <https://www.carriere-et-sens.fr/handicap/>

## CONTACT

Votre contact sur site : Mme Catherine COLAS

Tél : 01 75 37 21 82

E-mail : [ccolas@carriere-et-sens.fr](mailto:ccolas@carriere-et-sens.fr)

## HORAIRES D'OUVERTURE

Le cabinet est ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 18H00 sur rendez-vous uniquement.

# Notre Charte Qualité

La charte qualité de CARRIÈRE ET SENS, dans le respect du code du travail, a pour objectif de formaliser le cadre de démarche qualitative des prestations de bilans de compétences.

## Code de Déontologie

- **Respect des personnes**  
Instaurer une relation basée sur l'écoute attentive et le respect des personnes, évitant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.
- **Clarification de la demande**  
Clarifier les motivations à l'origine de la démarche et s'assurer du libre-arbitre de la personne. Informer toute personne de façon claire sur le centre de bilan, les méthodes et outils utilisés, le déroulement du bilan.
- **Engagement réciproque**  
Définir un cadre de travail, limité dans le temps, qui formalise les objectifs à atteindre. Etablir les moyens destinés à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et responsable. Contractualiser l'ensemble de la prestation.
- **Développement d'un processus d'accompagnement**  
Amener la personne à mieux comprendre ses propres modes de fonctionnement selon les contextes et mieux appréhender les éléments de la réalité, afin qu'elle devienne plus autonome dans ses choix.

## Droits et devoirs du consultant

- **Professionalisme**  
Entretenir sa veille professionnelle par un perfectionnement continu et une auto-formation ; utiliser des méthodes et techniques fiables. Mettre à jour ses méthodes, ses outils, et sa connaissance de l'environnement socio-économique.
- **Positionnement**  
Être centré sur la sphère professionnelle, en se positionnant à l'articulation des champs sociaux, économiques, psychologiques.
- **Indépendance**  
Se donner la possibilité de refuser des missions qui porteraient atteinte à l'indépendance professionnelle, que ce soit pour des raisons de compétence ou d'éthique. Avoir conscience des limites de son champ d'intervention. Le formateur ne réalise ni psychothérapie ni spiritualité. C'est pourquoi nous nous engageons lors du premier entretien à discerner si votre problématique s'inscrit dans une des démarches proposées par le cabinet. Le cas échéant, nous vous orientons vers des professionnels compétents.
- **Confidentialité**  
S'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus.
- **Respect des organisations**  
Prendre en compte les enjeux des organisations concernées.

## Engagement du stagiaire ou bénéficiaire

- Le bénéficiaire réalise une action d'accompagnement sur la base du **volontariat**. Aucune action ne sera réalisée sans son consentement.
- Le bénéficiaire doit **respecter le règlement intérieur** remis par l'organisme de formation et qui est affiché dans le bureau.
- Le bénéficiaire est soumis à des obligations de présence en accompagnement. À ce titre, il s'engage à signer une feuille d'émargement de présence et à signaler "sans délai" toute absence ou retard. **L'assiduité et l'implication** sont les clés de la réussite de l'accompagnement.

# Nos offres

Pour chacune de vos préoccupations, nous vous proposons un accompagnement personnalisé :

Intitulé	Envie de changer de métier	Besoin de vous réconcilier avec votre travail	Un projet d'évolution à confirmer	Envie de vous former	Envie de devenir entrepreneur
<b>Prérequis</b>	aucun				
<b>Durée Totale</b>	24H00	18H00	12H00	12H00	24H00
<b>Durée des entretiens</b>	16H00	12H00	8H00	8H00	16H00
<b>Durée de travail personnel estimative</b>	8H00	6H00	4H00	4H00	8H00
<b>Délai d'accès</b>	11 jours après contractualisation				
<b>Tarif* CPF</b>	1 920 €	1 440 €	960 €	960 €	1 920 €
<b>Tarif* entreprise</b>	2 100 €	1 575 €	1 050 €	1 050 €	2 100 €
<b>Tarif* financement sur fonds propres</b>	1 500 €	1 125 €	750 €	750 €	1 500 €

\* TVA non applicable en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts

Pour toute information sur le contenu détaillé, veuillez nous contacter. Nous vous ferons parvenir le programme détaillé en fonction du bilan choisi.

Accessibilité pédagogique : Le handicap dans notre accompagnement est abordé dès l'information afin de vérifier la possibilité de réalisation de votre demande, et le cas échéant de mieux prendre en compte vos besoins et construire les aménagements nécessaires.

Pour plus d'informations, consultez notre Registre d'accessibilité : <https://www.carriere-et-sens.fr/accessibilite/>

## Financement

Le bilan de compétences peut être réalisé :

- A l'initiative de l'employeur. L'entreprise prend alors en charge les coûts de financement du bilan de compétences.
- A l'initiative du salarié. 2 possibilités de financement : le CPF ou financement sur fonds propres.

Si vous êtes demandeur d'emploi, rapprochez-vous de votre conseiller Pôle Emploi pour étudier avec lui la prise en charge éventuelle de votre financement.  
Si vous relevez de la Fonction Publique, rapprochez-vous de votre responsable formation.

Votre accompagnateur vous expliquera comment monter votre dossier de financement selon votre situation.



# CARRIÈRE <sup>ET</sup> SENS

[contact@carriere-et-sens.fr](mailto:contact@carriere-et-sens.fr)  
[www.carriere-et-sens.fr](http://www.carriere-et-sens.fr)